



Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP)

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du mardi 24 juin 2025

Maison internationale des associations, salle Steve Biko

Présent.e.s

Claude Fischer, Jean-Félix Savary, Lucas Villard Nathalie Rochat, Laure Huysecom, Urs Bloesch, Ezra Ricci, Yves Hausser, Blaise Bugyl, Louise Sérasset, Sandy Mermod, Christian Raval (réviseur des comptes)

Excusé.e.s : Lucy Novovitch, Gerald Ungar, Raimundo Pizarro, Claude Mermod, Loreto Urbina

Président d'assemblée : Claude Fischer

Verbaliste/secrétaire d'assemblée : Louise Sérasset

Ordre du jour

1. Mot du Président
2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2025
3. Bilan des activités sur le terrain et à Genève et approbation du rapport d'activités 2024
4. Suivi de la Stratégie générale 2023-2027
5. Précisions sur les relations entre ADAP et Impact Cert Limited
6. Présentation et approbation des comptes 2024 et décharges du comité
7. Approbation du budget 2025
8. Élection des vérificateurs des comptes
9. Élection des membres du comité
10. Propositions individuelles

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h05.

1. Mot du Président

Le Président, Claude Fischer, souhaite la bienvenue aux membres pour cette Assemblée Générale 2025. Il remercie les membres d'avoir fait le déplacement malgré cette forte chaleur et trouve important de pouvoir se retrouver et passer en revue l'année 2024 qui a été très riche en activités, tant sur le terrain qu'à Genève. Il rappelle l'ordre du jour, informe qu'il n'y a pas eu de propositions individuelles reçues par écrit et nomme les membres excusés.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 février 2025 a été envoyé aux membres par courrier et par courriel avec la convocation. Il est également disponible dans la salle.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3.02.2025.

3. Bilan des activités sur le terrain et à Genève et approbation du rapport d'activités 2024

Les activités sont présentées de manière détaillée dans le rapport d'activités 2024 disponible sur le site l'ADAP et transmis aux membres par courriel. Des versions imprimées sont à disposition également dans la salle et seuls les éléments clés seront donc repris oralement. Les activités ne sont pas détaillées dans le présent PV puisque le rapport d'activités le fait déjà et est soumis à approbation. Seules les questions et discussions sont reprises ici.

Urs Bloesch fait un commentaire par rapport à l'éducation environnementale dans les projets et conseille de faire attention à ne pas s'arrêter juste après la plantation des arbres, mais il faut bien suivre les entretiens des pépinières et des plantations pour que le projet fonctionne car il peut y avoir plusieurs problèmes juste après la plantation. En général, il reconnaît qu'il y a plus de succès pour les plantations si celles-ci sont individuelles, dans les alentours des maisons car les personnes ont la possibilité de les protéger, surtout si ce sont des arbres fruits, plutôt que si ce sont des plantations communautaires.

Yves Hausser rappelle à l'assemblée que chacune des zones de projet fait plus de 2000 km². C'est une entreprise titanesque pour les organisations villageoises pour gérer ces zones. Cela représente 10 fois le canton de Genève.

Urs Bloesch s'interroge également sur la question de la gestion bétail à l'intérieur des forêts. Sandy Mermod explique que les patrouilles vont s'intensifier cette année et le nouveau système SMART sur les téléphones, mis en place prochainement, permettra un meilleur suivi et une meilleure planification des patrouilles.

Lucas Villard fait un retour concernant les analyses des données des pièges photos et présente le fait qu'il a vu moins de personnes sur les photos en forêt cette année à Ipole. Il suppose l'effet de la saisonnalité pour expliquer cela (saison des pluies). Il n'y a pas beaucoup d'évènements de grands troupeaux de bétail non plus. Nous remercions vivement Lucas Villard pour son travail qu'il a réalisé en partie de manière bénévole pour les données de la réserve de Mlele.

Urs Bloesch a l'impression que la pression humaine continue davantage chaque année, cela est un problème politique à résoudre. Cela est pareil pour les champignons, où il voit que les troupeaux de bétail piétinent les champignons.

C'est un problème systémique, global, qui se pose même sur des zones gouvernementales où l'on retrouve également une quantité de bétails importante. Yves Hausser répond que c'est pour cela qu'il est nécessaire de rentrer dans une relation différente avec les éleveurs, c'est-à-dire qu'il faut les prendre en considération et comme des « partenaires », avoir une relation plus positive avec eux, leur montrer qu'on se préoccupe d'eux.

Urs Bloesch explique aussi que le consultant national pour les champignons n'a malheureusement pas été à la hauteur souhaitée. Il aimerait trouver une autre personne et la former sur place afin d'appuyer les initiatives locales. Urs Bloesch évoque également rapidement l'atelier national sur les champignons organisé en février 2025 à Tabora pour lequel cette préparation a débuté en mai 2024. Il a été très content de sa réalisation et de sa retombée. Il a mis en avant le fait que tous les partenaires ont pu échanger entre eux, dans un excellent climat,

propice aux discussions (ouverture pour revoir la gouvernance des réserves forestières, réserves de chasses, accès aux réserves, permis pour collecter les champignons, etc.).

Il pose la question : quelle est la suite ? Il reconnaît que beaucoup de personnes sont maintenant intéressées à collaborer avec l'ADAP, notamment TAFORI. Ce serait intéressant d'avoir un.e étudiant.e qui travaille sur le sujet de la chaîne des champignons pendant au minimum 3 mois afin de réaliser un suivi correct du parcours des champignons entre la brousse et les mains du consommateur final.

Le Président et l'ensemble du comité remercie vivement Urs Bloesch pour son implication de manière générale dans les projets.

Le Président félicite Sandy Mermod, la chargée de programme pour le travail fourni par l'association pour la cohérence des activités et projets de l'association. Il félicite également Louise Sérasset qui a réalisé le rapport d'activités 2024.

Christian Raval, fiduciaire, propose une remarque et note le fait qu'il manque une carte de la Tanzanie avec les zones de projets dans le rapport d'activités pour illustrer au mieux pour les personnes qui ne connaissent pas forcément le pays. Il note aussi le fait qu'on peut utiliser le texte du rapport de l'audit pour les finances dans le rapport d'activités. Nous prenons bonne note de ses remarques et les intégrerons au prochain rapport d'activités.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités 2024.

4. Suivi de la Stratégie générale 2023-2027

Par rapport à la stratégie 2023-2027, nous pouvons déjà faire un point de situation actuel des activités 2023 et 2024 effectuées ainsi que celles annoncées mais non réalisées.

Point de situation actuel des activités 2023 et 2024 **réalisées** :

- Projets FGC en cours sont renouvelés ou en cours de validation – Ipole 24-46, KU 25-79, Rungwa 23-40. (1.11)
- Obtention d'un financement de 409'000 \$ de l'USAID Tanzanie (1.11.C) et du Lion Recovery Fund pour 2025-2026 de 180 000 \$.
- Dépôt d'une demande de financement par année est réalisée jusqu'à l'obtention du financement manquant en CH et en TZ (1.12) LRF, Global Giving.
- Recenser les appels à projet tous les 6 mois et rédiger une liste avec les appels et les partenaires les plus en adéquation avec les activités et mission de l'ADAP (1.12 A).
- Démarrage des comités de pilotage sur le terrain (1.31.A)
- Les données scientifiques des projets sont collectées, analysées et restitués. Obtention de permis de recherche pour la forêt et la faune (2.11.A)
- Une conférence-débat publique est organisée à Genève (2.21) – Table ronde FGC HEPIA 28 mai 2024
- Conférence Nature-based Solutions sur les crédits carbone à Dar es Salaam le 16.11.23 (2.22.A.B)
- Atelier a été organisé en septembre 2024 avec les acteurs régionaux gérant et exploitant les ressources naturelles pour répondre aux défis des apiculteurs et cueilleurs de champignons liés à l'accès aux réserves forestières, (2.22.A.B)

- Les savoirs traditionnels sont valorisés et promus auprès des populations locales et des acteurs étatiques et professionnels (2.32 A et B). Atelier national sur l'accès aux forêts (sept 24) + atelier national sur les champignons (fév 2025).
- Une nouvelle bénévole spécialiste en communication (3.13.A)
- Newsletters trimestrielles envoyés aux membres en Suisse (3.21 A)
- Participer à plusieurs événements organisés en Suisse : Journée des Carrières, Forum Solidarité Plan-Les-Ouates, CinéLux Festival du Film Vert, Table Ronde FGC-HEPIA. (3.21B et 3.33 B)
- Règlement de réserves approuvé par l'AG (3.23.A) CHF 2'447,40- sur ce compte au 31.12.2024.
- Prospectus en français et en anglais (3.31.B)
- Actualités sur site internet et relayer sur les réseaux (3.31 C ; 3.32 A et 3.21 A)
- Rapports d'activités annuels (3.31 E)
- Émission Esprit solidaire sur Léman Bleu en novembre 2023 + février 2024 (3.33.B et 3.32.A)
- Plus de publications sur LinkedIn et augmentation du nombre de « followers » (3.32 A).
- Rendre les documents officiels dans les temps et payer les cotisations (FGC, IUCN, CAGI) (3.33 A).
- ADAP TZ répond aux exigences financières pour obtenir des fonds directement de l'USAID et de l'UE (4.12 A et B).
- Revoir les cahiers des charges de chaque poste de l'ADAP TZ pour qu'ils soient complémentaires et évaluer les employés chaque année sur cette base (4.13 A)
- Proposer des salaires attractifs (4.13 C)
- ADAP TZ participe au processus d'élaboration des projets (4.21 A, B, C).
- Le comité et la chargée de programme ont connaissance des demandes et suggestions provenant des employés d'ADAP TZ (4.23 A, B).
- Participer aux réunions des ONG Suisses en TZ et rendre visite à la DDC au moins une fois par an (4.31 A).
- Au moins deux missions de terrain par an avec des séances avec le personnel et les autorités locales (4.31.C et 4.23.C et D)
- Participation à la journée des droits des femmes à Mlele (4.31 B)
- Séances régulières d'ADAP TZ avec les autorités locales (4.31 C)
- Recherche de conflits d'intérêts lors de l'embauche ou de mandat (4.33 A).

Point de situation actuel des activités 2024 **non réalisées** :

- Une feuille de route pour le genre dans les projets de l'ADAP est disponible et peut être utilisée pour tout renouvellement ou dépôt de projets (1.21. A et B)
- Former le personnel en Suisse et en Tanzanie sur les questions de genre (1.22 A).
- L'impact socio-économique et environnemental de chaque projet est connu et diffusé (1.32 A, B, C, D).
- Une capitalisation d'expérience est produite pour les projets tanzaniens mis en œuvre depuis 2018 (1.33).
- Les données scientifiques des projets sont analysées et restituées sous forme de rapports/publications/conférences (2.11. C.) (*en partie réalisé pour les données faune, flore et champignons*)
- Les savoirs traditionnels sur les filières de produits naturels, la gestion des forêts et les liens spirituels à la nature sont documentés (2.31) (*uniquement champignons*)
- ADAP CH a un plan de développement organisationnel (3.11)

- Augmenter le taux et le tarif horaire de la secrétaire exécutive et de la chargée de programme (3.12 A)
- Augmenter les dons non-affectés et les frais de gestion pour ADAP CH. (3.22)
- Mettre à jour le plan de communication tous les deux ans avec une proposition de budget (3.31A).
- Créer un dossier de présentation pour les bailleurs de fonds avec profil de l'association et résultats obtenus par projets (avec des cartes) (3.31 C)
- ADAP TZ possède une direction nationale (4.11 A, B, C).
- Fournir aux employés des formations collectives qui comblent des lacunes spécifiques et liés à leur poste (4.13 B et 4.13 D)
- Proposer des salaires attractifs et des formations continues individuelles (4.13 C) (*réalisée pour les salaires*)
- Construire ou louer un bâtiment régional à Inyonga pour que les employés des projets puissent être sur le terrain et avoir de bonnes conditions de travail (4.13 E).
- Réviser les ordinateurs tous les 6 mois par spécialiste IT et changer les ordinateurs non réparables rapidement (4.13 F).
- ADAP TZ participe au processus d'élaboration de la stratégie pour la partie qui concerne la TZ (4.22).
- Communication distincte d'ADAP TZ (4.32 A et B).
- Charte et code de conduite pour les employés, bénévoles et travail temporaire comme écogardes. (4.33 A et B).

Urs Bloesch demande si l'ADAP est prête à ouvrir de nouveaux projets hors de Tanzanie comme par exemple en Zambie, en République démocratique du Congo où les forêts de miombo sont les mêmes. Sandy Mermod répond que l'ADAP se concentre sur la Tanzanie au moins jusqu'en 2027 comme expliqué dans la stratégie générale 2023-2027. Les réflexions pour la nouvelle stratégie 2027-2032 vont commencer dès 2026, ce sera donc possible d'avoir des discussions à ce sujet à ce moment-là. Jean-Félix Savary rappelle qu'il y aura toujours des opportunités et des bonnes idées. Il s'agit de ne pas s'égarer et de s'en tenir à la stratégie. Il faut aussi travailler sur le développement organisationnel avant de lancer de nouveaux programmes/projets.

Une grande partie des mesures à échéance fin 2024 a été réalisée et tenue. Sandy Mermod, lors de sa mission de septembre 2025 en Tanzanie, organisera un atelier avec tous les employés.e.s d'ADAP Tanzania pour faire un bilan à mi-parcours de la stratégie et collecter leurs retours. Le comité remercie les employés.e.s pour le suivi et le pilotage de cette stratégie.

Il n'y a pas d'opposition ou de contre-proposition de l'Assemblée générale.

5. Précisions sur les relations entre ADAP et Impact Cert Limited

Pour faire suite à l'Assemblée Générale extraordinaire, le comité présente à l'Assemblée Générale une déclaration d'intention aux relations entre l'ADAP et Impact Cert Ltd.

Le 3 février 2025, la majorité de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'ADAP a approuvé un investissement de CHF 10'000.- dans Impact Cert Ltd à condition que son comité précise par écrit les raisons, les conditions et la gestion des risques de son actionnariat au sein d'Impact Cert Ltd. Les statuts d'Impact Cert étaient à disposition dans la salle.

Tout d'abord, il est important de préciser que le montant sera finalement de CHF 15'000.- et que ce sera un prêt sans intérêt provenant d'un investisseur privé qui sera remboursé uniquement avec les dividendes de la société Impact Cert Limited. Il est donc demandé à l'Assemblée Générale si elle accepte l'investissement de CHF 15'000.- et non de CHF 10'000.- en posant à Impact Cert Limited les conditions ci-dessous.

Déclaration d'intention aux relations entre l'Association pour le Développement des Aires Protégées et Impact Cert Ltd

L'Association pour le Développement des Aires Protégées (ADAP) une association de droit privé au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, sans but lucratif, politiquement neutre et confessionnellement indépendante. Elle a son siège dans le canton de Genève en Suisse.

La société tanzanienne Impact Cert Limited (Ltd), fondée en 2025 à Dar es Salaam en Tanzanie, souhaite développer des projets de certification en lien avec la protection de l'environnement. Son objectif est d'identifier, préparer et développer avec des partenaires du secteur gouvernemental et du secteur privé, des processus et des projets visant à attester de l'impact à des fins de lutte contre le changement climatique, de conservation de la biodiversité, ou d'atteinte des Objectifs du Développement Durable 2030. En certifiant cet impact pour le monétiser (crédits carbone, biodiversité, autres types de *Special Purpose Vehicle* pour la gestion de l'eau, de l'énergie, etc.), l'objectif est de permettre aux communautés locales et gestionnaires d'aires protégées d'avoir des revenus qui ne dépendent pas du tourisme ou de projets à court terme.

L'ADAP prend des parts pour 15'000 USD dans Impact Cert Ltd. L'argent provient d'un prêt sans intérêt d'un investisseur privé qui sera remboursé uniquement avec les dividendes de la société Impact Cert Ltd.

Raisons de l'actionariat de l'ADAP dans Impact Cert Ltd :

- Impact Cert est née de l'impulsion de membres de l'ADAP suite au constat qu'une association ne peut pas raisonnablement être porteuse de projets carbone en Tanzanie pour des raisons fiscales. Ils ont donc décidé de créer une société qui se base sur les valeurs de l'ADAP pour mettre en œuvre des projets de certification valorisant les aires protégées et permettant aux populations et gouvernement locaux de bénéficier de la conservation de la biodiversité (écosystèmes, espèces, gènes).
- L'existence de deux institutions permet également de bien séparer la partie investissement/recherche de fonds pour monter des projets et la mise en œuvre des activités afin que les investisseurs n'aient pas d'influence sur les activités de l'ADAP.

Gouvernance :

- Neuf actionnaires investissent pour un total de 100'000 USD dans la société Impact Cert Limited. Dans la mesure où L'ADAP est un des deux actionnaires majoritaires avec ses 15 % des parts (15'000 USD).
- L'ADAP sera mandatée par Impact Cert Ltd pour certaines parties de la mise en œuvre des projets de certification ou recevoir des fonds affectés à des projets en lien avec les zones de certification.
- En cas de bénéfices de la société Impact Cert Ltd, l'ADAP recevra des dividendes qu'elle réinvestira selon l'ordre de priorité suivant :
 1. Remboursement au créancier qui a investi le montant de 15'000 USD jusqu'à concurrence de 5'000 USD par an.
 2. Alimentation de la réserve d'ADAP jusqu'au montant calculé en vigueur et mis à jour à chaque Assemblée générale.

3. Utilisation pour le fonctionnement du bureau à Genève selon le budget approuvé.
- En cas de faillite d'Impact Cert Ltd, l'ADAP (siège en Suisse et antenne tanzanienne) ne seront pas légalement responsables et ne devront pas couvrir les dettes de la société qui iraient au-delà du montant de ses parts.
 - Comme certains membres du comité de l'ADAP sont des investisseurs à titre privés, une personne du comité de l'ADAP qui n'est pas actionnaire est désignée pour représenter l'ADAP au sein du conseil d'administration d'Impact Cert Ltd. Cette nomination est à renouveler chaque année par l'Assemblée générale. Cette personne assurera les échanges d'information entre Impact Cert Ltd et l'ADAP et prendra part à leurs réunions. Elle participera aux décisions du conseil d'administration d'Impact Cert en veillant à ce que les valeurs, les statuts et la stratégie générale en vigueur de l'ADAP soient respectés.
 - Dans le cadre des décisions suivantes, le/la représentante de l'ADAP devra se référer au comité de l'ADAP Suisse pour obtenir au préalable un positionnement de celle-ci avant la prise d'une décision formelle par Impact Cert Ltd concernant les 2 points suivants :
 - Lancement de projets qui ne concernent pas des activités de certification pour préserver les ressources naturelles et en faire bénéficier les acteurs locaux ;
 - Des pratiques qui ne correspondent pas aux valeurs de l'ADAP.
 - ADAP et Impact Cert Ltd sont deux entités distinctes, qui n'ont pas la même identité et leur communication est indépendante. Impact Cert Ltd ne peut pas utiliser le logo de l'ADAP sans son accord écrit (commission communication) au cas par cas. Chaque entité dispose de son propre personnel.
 - Les actionnaires ou employés d'Impact Cert Ltd ne peuvent pas devenir membre du comité national de l'antenne tanzanienne de l'ADAP.

Mesures de réduction des risques :

- Les membres du comité de l'ADAP actionnaires d'Impact Cert Ltd doivent se récuser lors de prise de décision pour les points en liens avec Impact Cert lors les séances de comité ADAP. Les membres de l'ADAP également actionnaires d'Impact Cert doivent se récuser lors de la prise de décisions qui concernent des points en liens avec Impact Cert lors de l'Assemblée Générale.
- En cas de faillite d'Impact Cert Ltd, l'ADAP perdra ses parts mais ne devra pas rembourser à l'investisseur la somme de 15'000 USD ou le solde encore dû à ce dernier (accord écrit entre l'ADAP et l'investisseur privé).
- En cas de désaccord majeur avec le conseil d'administration et d'impossibilité de consensus, l'ADAP cessera d'être actionnaire en vendant ses parts à un autre actionnaire actif à un prix au minimum de l'investissement de base de 15'000 USD et remboursera ainsi à l'investisseur ce montant.
- L'ADAP est libre de communiquer sur ses activités en lien avec Impact Cert Ltd à la condition de respecter les clauses de confidentialité des mandats/contrats conclus avec Impact Cert Ltd.

En tant que Trésorière de l'ADAP qui n'a pas de lien d'intérêt avec Impact Cert Ltd, Lucy Novovitch est proposée comme représentante de l'ADAP au sein du Conseil d'administration d'Impact Cert Ltd.

L'Assemblée Générale approuve à la majorité (6 voix pour, une voix contre) l'investissement de 15'000 USD dans Impact Cert Ltd, la déclaration d'intention vis-à-vis de cette société et la nomination de Lucy Novovitch comme représentante de l'ADAP au sein du Conseil d'administration d'Impact Cert Ltd.

Il est également recommandé à l'ADAP de prendre une assurance juridique.

6. Présentation et approbation des comptes 2024 et décharges du comité

Les comptes 2024 (ci-après) sont distribués parmi l'assemblée et ont été envoyés par courriel aux membres avec le rapport de révision de la fiduciaire DRP SA. Ce dernier est également disponible pour consultation dans la salle et en ligne sur le site internet.

Monsieur Christian Raval, réviseur des comptes lit le rapport de l'audit. Les comptes de l'ADAP sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC 21 définies pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

Produits : En 2024, les recettes de l'ADAP ont connu une légère augmentation de 8% par rapport à l'année précédente, pour se situer à CHF 497'169.06. Cela reflète le fait que la mise en œuvre des trois projets de terrain menés par l'ADAP s'effectue régulièrement et que la transition entre la phase I et II du projet de gestion durable de la réserve villageoise d'Ipole, intervenue à la fin de l'été 2024, a bien été gérée et n'a pas causé de ralentissement des activités. Les indemnités perçues pour la gestion des projets ont quant à elles diminué de 40% par rapport à l'année précédente, pour se situer à CHF 54'517.50. Cette forte variation n'est pas inquiétante et s'explique par le changement, en 2023, de la méthode de calcul des frais de gestion prélevés sur les financements de la Fédération Genevoise de Coopération, qui a entraîné un niveau exceptionnellement élevé de ces recettes lors de la première année de mise en conformité.

Charges : comme évoqué plus haut, les trois projets menés par l'association ont pu être menés sans discontinuités tout au long de l'année 2024, contrairement à ce qui avait été le cas en 2023. Ainsi, les charges directement liées à la réalisation des projets ont connu une augmentation de 27% par rapport à l'année précédente, pour se situer à CHF 432'647.36.

Avec des frais de fonctionnement de l'association à Genève restés pratiquement stables (CHF 84'458.76 en 2024, CHF 85'812.85 en 2023) et une petite participation de CHF 3'687.69 au projet Rungwa River par des fonds propres de l'association, les charges totales de l'association en 2024 ont été de CHF 520'793.81, en augmentation de 22% par rapport à l'année précédente (CHF 425'968.59).

Résultat : Au final, l'année 2024 se clôt par un résultat négatif de CHF 23'624.75, qui est toutefois compensé par le bénéfice de CHF 33'757.09 réalisé en 2023. Au final, l'association dispose de CHF 8'466.15 de fonds propres, ce qui est positif mais ne laisse pas de grande marge de manœuvre pour envisager le futur avec sérénité. Un renforcement des capitaux propres devrait ainsi constituer une des premières priorités de l'association.

Christian Raval relève que la majorité de la trésorerie correspond aux fonds des projets, que l'association a une petite partie de fonds propres à la fin 2024. Selon lui, l'association est saine mais sur un fil tendu, la recherche de fonds doit vraiment être plus développée car l'ADAP sera vite dans le négatif. Pour les produits, 95% provient des fonds affectés, et les dons sont minimes. Concernant les charges administratives, il reconnaît une gestion rigoureuse de la part du comité pour éviter de faire exploser les charges.

Le rapport d'activités devrait être dans le rapport d'audit mais est trop épais/dense donc il accepte de continuer comme ça et de ne pas le mettre dans le rapport de révision.

Christian Raval conseille également d'avoir des comptes consolidés pour ADAP Suisse et ADAP Tanzania dans le rapport de révision en Suisse pour avoir une vision globale de toutes les entrées

et sorties de fonds pour l'ADAP de manière générale. Cela va tenter d'être fait pour 2025 ou 2026.

BILAN		
Actifs		
Actifs circulants	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Trésorerie	239 978,11	314 629,30
Actifs de régularisation	0,00	2 045,65
Total actif circulant	239 978,11	316 674,95
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières (Dép. gar. Loyer, Réserves)	4 139,17	1 691,77
Immobilisations corporelles	0	0
Total actifs immobilisés	4 139,17	1 691,77
TOTAL DES ACTIFS	SFr. 244 117,28	SFr. 318 366,72
Passifs		
Fonds étrangers	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Créanciers	0	0
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes à court terme portant intérêt	0	0
Autres dettes à court terme (IS)	1 657,45	0
Passifs de régularisation	7 703,55	9 033,54
Total capitaux étrangers à court terme	9 361,00	9 033,54
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme portant intérêt	0	0
Fonds affectés aux projets	226 290,13	277 242,28
Total capitaux étrangers à long terme	226 290,13	277 242,28
Capitaux propres		
Réserve légale issue du bénéfice	0	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	32 090,90	-1 666,19
Résultat de l'exercice	-23 624,75	33 757,09
Total fonds propres	8 466,15	32 090,90
TOTAL DES PASSIFS	SFr. 244 117,28	SFr. 318 366,72
COMPTE DE RÉSULTAT		
Produits		
Produits	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Dons liés (fonds affectés aux projets)	487 164,86	430 856,73
Produits divers	10 004,20	28 868,95
TOTAL DES PRODUITS	SFr. 497 169,06	SFr. 459 725,68
Charges		
Charges directes de projets	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Charges directes projet Ipole FGC 21-50	91 620,55	143 968,07
Charges directes projet Ipole II FGC 24-46	36 562,45	
Charges directes projet Rungwa II FGC 21-09		5 009,93
Charges directes projet Rungwa III FGC 23-40	117 848,62	80 384,53
Charges directes projet Katavi-Ugalla 20-18		1 331,70
Charges directes projet Katavi-Ugalla II FGC 22-18	186 615,74	109 461,51
Total charges directes de projets	432 647,36	340 155,74
Charges directes de projets/fonds propres		
Participation aux projets par fonds propres	3 687,69	
Total Charges directes de projets/fonds propres	3 687,69	0,00
Gestion et administration		
Charges de personnel	59 291,55	57 262,17
Charges de fonctionnement	25 167,21	28 550,68
Amortissements & corrections de valeur sur les actifs immobilisés	0	0
Total charges de gestion et administration	84 458,76	85 812,85
TOTAL DES CHARGES	SFr. 520 793,81	SFr. 425 968,59
Résultat de l'exercice	-23 624,75	33 757,09
	SFr. 497 169,06	SFr. 459 725,68

Tableau de variation du capital des fonds						
Année 2024						
Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2024	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2024
Tanzanie - Rungwa II FGC 21-09	1 000,85		88,85		-912,00	0,00
Tanzanie - Rungwa III FGC 23-40	81 651,47	165 048,37	117 848,62	20 600,00	912,00	109 163,22
Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18	7 718,47		506,47		-7 212,00	0,00
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	94 990,51	139 594,09	186 615,74	17 425,00	7 212,00	37 755,86
Tanzanie - Ipole FGC 21-50	91 880,98	280,86	91 675,84	0,00		486,00
Tanzanie - Ipole II FGC 24-46	0,00	131 940,00	36 562,45	16 492,50		78 885,05
TOTAL Fonds Affectés	277 242,28	436 863,32	433 297,97	54 517,50	0,00	226 290,13

Fonds propres	Solde initial au 1.1.2024	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde final au 31.12.2024
Capital	32 090,90			-23 624,75	8 466,15
Résultat de l'exercice		-23 624,75		23 624,75	0,00
TOTAL Fonds Libres	32 090,90	-23 624,75	0,00	0,00	8 466,15

Tableau de variation du capital des fonds						
Année 2023						
Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2023	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2023
Tanzanie - Rungwa II FGC 21-09	-387,65	7 066,00	5 009,93	667,57		1 000,85
Tanzanie - Rungwa III FGC 23-40	0,00	185 184,00	80 384,53	23 148,00		81 651,47
Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18	9 342,56		1 331,70	292,39		7 718,47
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	67 350,05	167 945,00	109 461,51	30 843,03		94 990,51
Tanzanie - Ipole FGC 21-50	72 674,05	198 925,00	143 968,07	35 750,00		91 880,98
TOTAL Fonds Affectés	148 979,01	559 120,00	340 155,74	90 700,99	0,00	277 242,28


Fonds propres	Solde initial au 1.1.2023	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde final au 31.12.2023
Capital	-1 666,19			33 757,09	32 090,90
Résultat de l'exercice		33 757,09		-33 757,09	0,00
TOTAL Fonds Libres	-1 666,19	33 757,09	0,00	0,00	32 090,90

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve les états financiers et le rapport des réviseurs, et donne décharge au Comité pour l'exercice 2024.

7. Approbation du budget 2025

Le budget 2025 est présenté à la page suivante et commenté par Sandy Mermod. En termes de recettes, le budget est encore prudent puisqu'il n'envisage que les projets pour lesquels nous sommes sûrs de toucher des fonds en 2025. Il manque CHF 6'393.- au budget pour qu'il soit équilibré (ceci en utilisant les fonds propres de 8'466 CHF). Le Vice-président recommande de voir plutôt un résultat négatif de 15'000.- plutôt que les 6'000.- car nous ne devrions pas nous servir des fonds propres. Il met en garde aussi sur le fait que l'argent affecté à la réserve soit effectivement versé sur ce compte car sans réserve l'association ne peut pas être saine.

Le comité a donc 6 mois pour trouver 15'000.- CHF en dons, indemnité de gestion de projet ou via des projets sans quoi, une partie du personnel ne pourra pas être maintenu. Christian Raval rappelle qu'un budget est toujours faux par rapport aux états financiers réels en fin d'année et qu'un budget est souvent plus pessimiste que la réalité. Cependant, cela reste important de chercher activement 15'000 CHF.

 Budget ADAP 2025	
Recettes (CHF)	
Produits divers	12 957
Dons et Cotisations	2 001
Vente de marchandises	708
Co-location bureau	4 200
Remboursement Assurances	6 048
Recettes affectées aux projets	562 846
Financement KUFC FGC 22-18 puis FGC 25-xx	147 281
Financement Rungwa FGC 23-40	93 518
Financement Ipole FGC 24-46	139 176
Financement exposition photographique LoRo + FGC	47 750
Indemnités de gestion de projets FGC	56 434
Financement Lion Recovery Fund WCN TZ-AD-01-LRF	78 687
Financement Fondations privées	0
Recettes Totales	575 803

Charges (CHF)	
Salaires	66 453
Salaires nets	55 459
Charges sociales	10 995
Fonctionnement	17 989
Loyer ADAP	8 552
Assurances	201
Fournitures de bureau	0
Télécommunications et affranchissements	536
Maintenance informatique/software	400
Cotisations et 0.01% FGC	4 858
Services bancaires comptes ADAP	200
Révision des comptes	3 243
Communication	1 761
Communication	0
Frais de réunions	200
Représentation, RP et cotisations faitières	621
Frais d'impression et rapport d'impact	940
Site internet	0
Opérations	500 458
Charges projet KUFC FGC 22-18 puis 25-xx	147 585
Charges projet Rungwa FGC 23-40	92 314
Charges projet Ipole FGC 24-46	139 321
Charges projet LRF TZ-AD-01-LRF	72 687
Exposition photographique	47 750
Missions de suivi sur fonds propres	0
Logement Staff Inyonga	801
Participation projets sur fonds propres	0
Autres charges de gestion courante	4 000
Constitution de réserves	4 000
Amortissements	0
Imprévus	0
Dépenses Totales	590 662
Résultat	-14 859
Fonds propres au 31.12.2024	8 466
Résultat	-6 392

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le budget 2025.

8. Élection des vérificateurs aux comptes

L'organe de révision externe indépendant de l'ADAP pour l'exercice 2024 est la fiduciaire DRP SA, basée à Genève. Le comité en profite pour remercier, Monsieur Christian Raval, pour son travail. Le comité est satisfait de la collaboration avec cette fiduciaire et propose à l'Assemblée Générale de les nommer pour l'exercice 2025. Aucun autre organe est proposé par l'Assemblée Générale.

La Fiduciaire DRP SA est élue à l'unanimité par l'Assemblée Générale pour l'exercice 2025.

9. Élection des membres du comité

Raimundo Pizarro souhaite remettre son poste de responsable communication au comité pour se concentrer sur le projet d'exposition interactive en 2025-2026.

Nathalie Rochat, bénévole communication depuis 2024, qui s'est rendue déjà deux fois sur le terrain souhaite postuler au comité. Elle fait une brève présentation d'elle-même et de ses motivations pour intégrer le comité et continuer d'aider l'ADAP au niveau de la communication.

Le Président remercie Raimundo Pizarro pour son travail au sein du comité et remercie également Nathalie Rochat pour l'excellent travail en communication qu'elle effectue depuis son arrivée en tant que bénévole.

La proposition du nouveau comité est donc la suivante :

- Claude Fischer, président
- Jean-Félix Savary, vice-président
- Lucy Novovitch, trésorière
- Lucas Villard, responsable recherche
- Nathalie Rochat, responsable communication

A l'unanimité, l'Assemblée Générale réélit les membres existants et élit Nathalie Rochat en tant que membre du comité et responsable communication.

La liste des membres du comité et leur adresse se trouve en annexe de ce procès-verbal.

10. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été envoyée.

Monsieur le Président remercie tout le monde et lève la séance à 20h57.

Genève, le 24 juin 2025

Claude Fischer, Président

Louise Sérasset, Secrétaire exécutive, verbaliste



Association pour le Développement des Aires Protégées
Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Liste des membres du comité
Approuvée lors de l'Assemblée Générale du 24.06.2025

Nom	Fonction	Adresse
Claude Fischer	Président	Rue Frédéric Soguel 14 2053 Cernier Claude.fischer@adap.ch +41 79 400 45 43
Jean-Félix Savary	Vice-président	Ch. Caudoz 15 1009 Pully savary@adap.ch +41 79 345 73 19
Lucy Novovitch	Trésorière	Route des Plaines 21 1844 Villeneuve VD lucy.novovitch@adap.ch +41 79 826 33 84
Nathalie Rochat	Responsable commission communication	Hauptstrasse 54 2576 Lüscherz nathalie.rochat@adap.ch +41 79 594 61 67
Lucas Villard	Responsable commission recherche	Ch. De la Lande 10 1008 Prilly lucas.villard@adap.ch +41 79 949 03 78